

Avril 2010

Le taux d'inflation annuel de la zone euro en hausse à 1,5%

L'UE en hausse à 2,0%

Le taux d'inflation annuel de la **zone euro**¹ a été de 1,5% en avril 2010², contre 1,4% en mars. Un an auparavant, il était de 0,6%. Le taux d'inflation mensuel a été de 0,5% en avril 2010.

Le taux d'inflation annuel de l'**UE**³ a été de 2,0% en avril 2010, contre 1,9% en mars. Un an auparavant, il était de 1,3%. Le taux d'inflation mensuel a été de 0,4% en avril 2010.

Ces chiffres sont publiés par **Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne**.

L'inflation dans les États membres de l'UE

En avril 2010, les taux annuels les plus faibles ont été observés en **Lettonie** (-2,8%), en **Irlande** (-2,5%) et en **Lituanie** (0,2%), et les plus élevés en **Hongrie** (5,7%), en **Grèce** (4,7%) et en **Roumanie** (4,2%). Par rapport à mars 2010, l'inflation annuelle a baissé dans six États membres, est restée stable dans trois et a augmenté dans dix-sept.

Les taux moyens⁴ sur douze mois jusqu'en avril 2010 ont été les plus faibles en **Irlande** (-2,5%), au **Portugal** (-0,7%) ainsi qu'en **Estonie** et en **Lettonie** (-0,6% chacun), et les plus élevés en **Hongrie** (5,0%), en **Roumanie** (4,9%) et en **Pologne** (3,8%).

Zone euro

Les principales composantes présentant les taux annuels les plus élevés en avril 2010 ont été les transports (5,9%) ainsi que les boissons alcoolisées et le tabac (4,2%), tandis que les taux annuels les plus faibles ont été observés pour les loisirs et la culture (-1,0%), les communications (-0,6%) et les produits alimentaires (-0,2%). Au niveau des sous-indices détaillés, les carburants pour le transport (+0,75 point de pourcentage), les combustibles liquides (+0,21) et le tabac (+0,11) ont eu les plus forts impacts à la hausse sur le taux global, alors que le gaz (-0,14) et les voyages à forfait (-0,11) ont eu les plus forts impacts à la baisse.

Les principales composantes présentant les taux mensuels les plus élevés ont été les articles d'habillement (3,2%), les transports (0,8%) et le logement (0,6%) tandis que les loisirs et la culture (-1,1%), les communications (-0,2%) et l'enseignement (-0,1%) ont affiché les taux les plus faibles. En particulier, les vêtements (+0,14 point de pourcentage) et les carburants pour le transport (+0,10) ont eu les impacts à la hausse les plus importants, alors que les voyages à forfait (-0,11) ont eu l'impact à la baisse le plus marqué.

Taux d'inflation annuel en avril 2010 (%) par ordre croissant

Zone euro																
IE	NL	PT	SK	MT	DE	Zone euro	ES	IT	FI	AT	FR	BE	CY	SI	LU	EL
-2,5	0,6p	0,7	0,7	0,8	1,0	1,5p	1,6	1,6	1,6	1,8p	1,9	2,1	2,5	2,7	3,1	4,7
États membres de l'UE hors de la zone euro																
LV	LT	CZ	UE	SE	DK	EE	PL	BG	UK ⁵	RO	HU					
-2,8	0,2	0,9	2,0p	2,1	2,4	2,5	2,7	3,0	Mar 10 3,4	4,2	5,7					

Taux d'inflation mesurés par les IPCH (en %)

	Taux annuels					Taux moyens sur 12 mois ⁴ Avr 10-09 Avr 09-08	Taux mensuels Avr 10 Mars 10
	Avr 10 Avr 09	Mars 10 Mars 09	Fév 10 Fév 09	Jan 10 Jan 09	Avr 09 Avr 08		
	Belgique (BE)	2,1	1,9	0,8	0,8		
Allemagne (DE)	1,0	1,2	0,5	0,8	0,8	0,3	-0,1
Irlande (IE)	-2,5	-2,4	-2,4	-2,4	-0,7	-2,5	0,0
Grèce (EL)	4,7	3,9	2,9	2,3	1,1	2,0	1,2
Espagne (ES) ⁶	1,6	1,5	0,9	1,1	-0,2	0,1	1,1
France (FR)	1,9	1,7	1,4	1,2	0,1	0,4	0,3
Italie (IT)	1,6	1,4	1,1	1,3	1,2	0,8	0,9
Chypre (CY)	2,5	2,3	2,8	2,5	0,6	0,8	1,1
Luxembourg (LU)	3,1	3,2	2,3	3,0	-0,3	0,9	0,4
Malte (MT)	0,8	0,6	0,7	1,2	4,0	0,9	2,6
Pays-Bas (NL)	0,6p	0,7	0,3	0,4	1,8	0,5p	0,3p
Autriche (AT)	1,8p	1,8	0,9	1,2	0,5	0,6p	0,2p
Portugal (PT)	0,7	0,6	0,2	0,1	-0,6	-0,7	0,4
Slovénie (SI)	2,7	1,8	1,6	1,8	1,1	1,0	1,1
Slovaquie (SK)	0,7	0,3	-0,2	-0,2	1,4	0,3	0,4
Finlande (FI)	1,6	1,5	1,3	1,6	2,1	1,4	0,3
Zone euro (IPCUM)	1,5p	1,4	0,9	1,0	0,6	0,4p	0,5p
Bulgarie (BG)	3,0	2,4	1,7	1,8	3,8	1,6	1,2
République tchèque (CZ)	0,9	0,4	0,4	0,4	1,3	0,3	0,4
Danemark (DK)	2,4	2,1	1,8	1,9	1,1	1,2	0,2
Estonie (EE)	2,5	1,4	-0,3	-1,0	0,9	-0,6	0,5
Lettonie (LV)	-2,8	-4,0	-4,3	-3,3	5,9	-0,6	0,9
Lituanie (LT)	0,2	-0,4	-0,6	-0,3	5,9	1,5	0,4
Hongrie (HU)	5,7	5,7	5,6	6,2	3,2	5,0	0,9
Pologne (PL)	2,7	2,9	3,4	3,9	4,3	3,8	0,4
Roumanie (RO)	4,2	4,2	4,5	5,2	6,5	4,9	0,3
Suède (SE)	2,1	2,5	2,8	2,7	1,8	2,1	-0,1
Royaume-Uni (UK) ⁵	:	3,4	3,0	3,5	2,3	:	:
UE (IPCE)	2,0p	1,9	1,5	1,7	1,3	1,1p	0,4p
Islande (IS)	11,1	11,6	10,7	10,6	16,3	13,4	0,3
Norvège (NO)	3,4	3,6	3,1	2,7	2,9	2,5	0,2
EEE (IPCEEE)	2,0p	1,9	1,5	1,7	1,3	1,1p	0,4p
Suisse (CH)	1,3	1,4	0,9	0,9	-0,6	-0,2	0,9

Source: Eurostat

p = provisoire

: = données non disponibles

Taux d'inflation de la zone euro (en %) pour les principales composantes, mesurés par les IPCH

Zone euro (IPCUM)	Poids utilisés en 2010	Taux annuels					Taux moyens sur 12 mois ⁴	Taux mensuels
		Avr 10 Avr 09	Mars 10 Mars 09	Fév 10 Fév 09	Jan 10 Jan 09	Avr 09 Avr 08	Avr 10-09 Avr 09-08	Avr 10 Mars 10
		00 Ensemble	1000,0	1,5p	1,4	0,9	1,0	0,6
01 Produits alimentaires	153,4	-0,2p	-0,6	-1,2	-1,2	0,9	-0,9p	0,3p
02 Boissons alcoolisées, tabac	38,3	4,2p	4,0	4,3	4,6	3,3	4,3p	0,4p
03 Articles d'habillement	67,4	0,3p	-0,1	-0,1	-0,3	0,7	0,2p	3,2p
04 Logement	154,2	1,7p	0,5	-0,2	-0,3	0,8	-0,5p	0,6p
05 Équipement ménager	71,0	0,7p	0,7	0,8	1,0	1,8	1,3p	0,2p
06 Santé	42,6	0,5p	0,8	0,9	1,0	1,7	1,1p	0,0p
07 Transports	153,0	5,9p	6,1	4,2	4,9	-3,6	0,0p	0,8p
08 Communications	32,6	-0,6p	-0,3	-0,4	-0,9	-1,6	-0,6p	-0,2p
09 Loisirs et culture	96,7	-1,0p	0,2	-0,3	-0,3	1,7	0,1p	-1,1p
10 Enseignement	10,8	1,7p	1,8	1,5	1,6	0,7	1,2p	-0,1p
11 Hôtels et restaurants	93,2	1,0p	1,2	1,0	1,0	2,6	1,4p	0,3p
12 Autres	86,7	1,8p	1,8	1,9	1,9	2,3	2,1p	0,3p
Ensemble								
- hors énergie	904,4	0,7p	0,8	0,7r	0,7	1,7	0,9p	0,3p
- hors énergie, AlimAlcTab*	712,7	0,8p	1,0	0,9	0,9	1,8	1,1p	0,3p
- hors énergie, Alim non transf.	831,4	0,7p	0,9	0,8	0,9	1,7	1,1p	0,2p
- hors énergie et produits saison.	867,5	0,7p	0,9r	0,8	0,8	1,7	1,0p	0,2p
- hors tabac	976,2	1,4p	1,3	0,8	0,9	0,5	0,3p	0,4p
Énergie	95,6	9,1p	7,2	3,3	4,0	-8,8	-4,2p	2,0p
AlimAlcTab*	191,7	0,7p	0,3	-0,1	-0,1	1,4	0,1p	0,3p

Source: Eurostat

* AlimAlcTab = produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac

p = provisoire

r = révisé

Sous-indices ayant eu les impacts les plus importants dans la zone euro

COICOP	Avril 10 / Avril 09	Pondération (%) 2010	Taux (%)	Impact (point de pourcentage)
07.22	Carburants pour le transport	42,4	19,5p	0,75
04.53	Combustibles liquides	7,7	31,8p	0,21
02.20	Tabac	23,8	6,2p	0,11
01.17	Légumes	14,7	4,0p	0,04
12.54	Assurance transport	9,2	5,0p	0,03
12.31	Bijoux et bracelets-montres	5,3	6,5p	0,03
08.2/3	Télécommunications	30,9	-0,8p	-0,07
03.12	Vêtements	49,7	0,1p	-0,08
01.14	Lait, fromage et oeufs	22,0	-2,4p	-0,09
07.11	Voitures	38,9	-0,6p	-0,09
09.60	Voyages à forfait	15,7	-6,1p	-0,11
04.52	Gaz	15,4	-6,4p	-0,14
Avril 10 / Mars 10				
03.12	Vêtements	49,7	3,3p	0,14
07.22	Carburants pour le transport	42,4	2,6p	0,10
03.21/2	Articles chaussants	13,8	3,6p	0,04
04.53	Combustibles liquides	7,7	5,1p	0,04
04.52	Gaz	15,4	2,6p	0,03
01.16	Fruits	11,4	2,3p	0,02
01.14	Lait, fromage et oeufs	22,0	-0,3p	-0,02
08.2/3	Télécommunications	30,9	-0,2p	-0,02
11.11	Restaurants et cafés	68,6	0,2p	-0,02
04.11/2	Loyers	60,0	0,1p	-0,02
07.11	Voitures	38,9	-0,3p	-0,03
09.60	Voyages à forfait	15,7	-6,7p	-0,11

Source: Eurostat

p= provisoire

Mesures de l'inflation

Le *taux annuel* mesure l'évolution des prix entre le mois pris en compte et le même mois de l'année précédente. Cette mesure est sensible à des changements récents du niveau des prix, mais peut être affectée par des effets exceptionnels dans l'un ou l'autre des mois.

Le *taux moyen sur douze mois*⁴ élimine cette volatilité en comparant la moyenne des indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH) des douze derniers mois avec la moyenne des douze mois précédents. Cette mesure est moins sensible aux changements passagers des prix.

Le *taux mensuel* établit la comparaison des niveaux de prix entre les deux derniers mois. Bien que mis à jour, il peut être affecté par des effets saisonniers ou autres.

L'*impact* d'une composante particulière mesure la variation de l'inflation globale due à l'inclusion de cette composante dans l'IPCH. L'impact tient compte à la fois de la pondération et du fait que l'inflation pour cette composante est plus forte ou plus faible que le taux d'inflation pour l'ensemble des produits. Par exemple, l'impact du tabac équivaut à la différence entre le taux d'inflation pour l'ensemble des produits et le taux pour l'ensemble hors tabac. Les impacts ne sont pas strictement additifs.

IPCH conçus pour la comparaison internationale

Les indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH) sont les chiffres de l'inflation harmonisés demandés par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Ils sont conçus pour permettre la comparaison internationale de l'évolution des prix à la consommation. Ils mettent l'accent sur la qualité et la comparabilité entre les indices des différents pays ainsi que sur leurs mouvements relatifs.

Les changements de prix mesurés par les IPCH, l'indice des prix à la consommation de l'Union monétaire (IPCUM), l'indice des prix à la consommation européen (IPCE) et l'indice des prix à la consommation de l'Espace économique européen (IPCEEE) sont utilisés comme mesures de l'inflation dans les États membres, dans la zone euro, dans l'Union européenne et dans l'Espace économique européen.

L'IPCUM est utilisé par la Banque centrale européenne (BCE) comme l'indicateur de la stabilité des prix dans la zone euro (voir le [communiqué de presse de la BCE du 8 mai 2003](#)).

Les IPCH des États membres sont fournis par les instituts nationaux de statistique; l'IPCUM, l'IPCE et l'IPCEEE sont élaborés par Eurostat. L'IPCH est calculé en tant qu'indice-chaîne annuel, les poids des différents pays pouvant être modifiés chaque année. Les agrégats de l'IPCH sont calculés comme des moyennes pondérées des IPCH en prenant les pondérations des pays et les sous-indices concernés. Le poids d'un pays est proportionnel à la part de sa dépense monétaire de consommation finale des ménages dans le total du groupe de pays concerné. Il est exprimé en euros pour l'IPCUM, et en standards de pouvoir d'achat pour l'IPCE et pour l'IPCEEE. L'IPCUM est considéré comme une seule entité à l'intérieur de l'IPCE et de l'IPCEEE depuis 1999.

Informations supplémentaires

Des informations plus détaillées concernant les IPCH peuvent être obtenues dans la publication mensuelle *Données en bref, Économie et finances* sur les "Indices harmonisés des prix à la consommation". Une centaine de sous-indices IPCUM, IPCE, IPCEEE et IPCH, avec les pondérations correspondantes, sont disponibles dans la base de données d'Eurostat. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la section du site web d'Eurostat consacrée aux IPCH: <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/hicp/introduction>.

Dates des prochaines publications

Les dates de publication programmées pour les prochains mois sont :

Indice pour	Estimations rapides IPCUM	Communiqués de presse IPCH
Mai 2010	31 mai 2010	16 juin 2010
Juin 2010	30 juin 2010	14 juillet 2010
Juillet 2010	30 juillet 2010	16 août 2010

1. L'inflation dans la zone euro se mesure au moyen de l'IPCUM («indice des prix à la consommation de l'Union monétaire», tel que défini dans le règlement (CE) n° 2494/95 du Conseil du 23 octobre 1995), qui est l'agrégat officiel pour la zone euro. La zone euro couvrait initialement la Belgique, l'Allemagne, l'Irlande, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal et la Finlande. Elle comprend la Grèce depuis janvier 2001, la Slovaquie depuis janvier 2007, Chypre et Malte depuis janvier 2008 et la Slovaquie depuis janvier 2009. Les nouveaux États membres sont intégrés à l'IPCUM selon une formule d'indice en chaîne.
2. L'estimation rapide de l'IPCUM pour avril 2010, publiée le 30 avril 2010, était de 1,5%.
3. L'inflation dans l'UE se mesure au moyen de l'IPCE («indice européen des prix à la consommation»), tel que défini dans le règlement (CE) n° 2494/95 du Conseil du 23 octobre 1995), qui est l'agrégat officiel pour l'Union européenne. L'UE comptait 15 États membres jusqu'en avril 2004, 25 États membres de mai 2004 à décembre 2006 et 27 États membres depuis janvier 2007. Les nouveaux États membres sont intégrés dans l'IPCE selon une formule d'indice en chaîne.
4. Mesure utilisée pour déterminer la stabilité des prix dans les rapports de convergence de la Commission au Conseil.
5. Les données de l'inflation du Royaume-Uni pour le mois d'avril 2010 n'étaient pas disponibles à temps pour la publication. De ce fait, les données pour l'UE et l'EEE ont été calculées à partir d'estimations d'Eurostat.
6. L'Espagne a révisé son IPCH pour les voitures sur la période de juin 2009 à mars 2010. Cela a eu un impact à la hausse de 0,1 point de pourcentage sur le taux d'inflation global de l'Espagne pour les mois de juillet, août et septembre 2009. Eurostat a demandé cette révision afin d'assurer un traitement comparable entre États membres des systèmes de "primes à la casse" des voitures. Pour obtenir des informations complémentaires voir: http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/hicp/methodology/working_group

Publié par:
Service de presse d'Eurostat

Tim ALLEN
Tél: +352-4301-33 444
eurostat-pressoffice@ec.europa.eu

Pour plus d'informations sur la méthodologie:

Tatiana MRLIANOVA
Jarko PASANEN
Tél: +352-4301-32 004
estat-hicp-methods@ec.europa.eu

Nos communiqués sur internet: <http://ec.europa.eu/eurostat>

Une sélection des principaux indicateurs économiques européens: <http://ec.europa.eu/eurostat/euroindicators>